

L1 à distance pas encore commencée. Doutes.

Par **Acide**, le **23/10/2014** à **13:57**

Bonjour à tous.

J'avais fait une demande d'inscription tardive à l'université de Lille. Réponse positive aujourd'hui. Reste encore l'inscription administrative. Du coup, je sens que je vais recevoir mes premiers cours hyper tard.

Le fait de commencer en novembre me fait peur, aurais je me temps de tout assimiler avec 2 mois de moins ???

J'ai un livre d'introduction au droit que j'ai lu. Mais c'est tout pour le moment.

Merci à vous.

Par **gregor2**, le **23/10/2014** à **14:06**

Bonjour, qu'en est-il de l'organisation des épreuves ? Elles sont peut être décalées.

Pour répondre à la question : non, je ne le verrai pas comme un obstacle insurmontable.

Fichez votre livre, (par curiosité : lequel est-ce ?), posez vous des questions, lisez des annales corrigées, apprenez votre cour et tout ira bien :p et bien entendu venez débattre avec nous et tenter d'aider vos comparses ça vous fera grandement progresser.

La plupart des étudiants (dont une partie de ceux qui vont passer en L2) ne se démènent pas tant que ça. (ne me faites pas non plus dire ce que je n'ai pas dit, plus vous travaillerez mieux ce sera, à condition de ne pas vous disperser dans votre travail et de ne pas perdre de vue les épreuves auxquelles vous serez soumis bien entendu)

nb: bravo pour avoir lu un livre et ne pas avoir rien fait

nb2: plusieurs des liens de ma signature pourront vous intéresser.

nb3 : en droit civil et constitutionnel on vous demandera de connaître votre cours dans les détails (un peu de par cœur ne fera pas de mal, les professeurs répètent "ce qui compte c'est la réflexion le par cœur ne sert à rien", je m'étais dit "génial", et bien j'ai eu chaud, ils mentent à moitié, en effet si vous connaissez tout votre cours vous n'aurez que rarement la moyenne, mais pour tenir une réflexion il faut quand même connaître les notions du cours).

Dans les matières mineures on vous demandera moins de réflexion, voir que du par coeur.
Organisez vous en conséquence.

Par **Acide**, le **23/10/2014** à **16:07**

Pour les épreuves je ne sais pas encore.

Je vais continuer mon activité salariée à côté donc c'est vrai qu'il est un peu flippant de se dire qu'on a pas encore commencé l'année.

J'ai l'introduction au droit de Rémy Cabrillac chez Dalloz.

Je vous remercie pour votre réponse en tous les cas.

Il faut y croire !